

## ☞ COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021 ☜

DATE DE CONVOCATION : 5 Janvier 2021

DATE D’AFFICHAGE : 14 Janvier 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

L’an 2021, le 12 Janvier 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s’est réuni à la Salle Polyvalente « André JUMAIN, » lieu exceptionnel dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAGNIER, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l’ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 5 Janvier 2021.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MAGNIER Jean-Luc, *Maire*, ANTHONY Michel, BOMPARD Pascale, CAMERINI Anne-Marie, CHAINAY Stéphane, DABLIN Frédéric, GARCIA Dolorès, JULLIARD Fabrice, LALLEMENT Edwige, MAILLET Patricia, MANESSE Olivier, RODRIGUES LOPES D’ARANJO Aline, SIENKO Christian

### ÉTAIENT ABSENTS :

Steve DUPONT, Evelyne GRATIOT.

---

*Michel ANTHONY a été nommé Secrétaire de Séance*

---

### 1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 à l’approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s’ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide :**

**- D’APPROUVER le procès-verbal de la séance du 9 Décembre 2020.**

### 2/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX DE MAÇONNERIE DE L’ÉGLISE,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité, sollicite de l’État pour :

- ↳ des travaux de maçonnerie sur l’église du village

Le financement s’établira donc comme suit :

☞ montant total des travaux subventionnables ⇨ 34.695,96 € H.T.

une subvention au titre de la D.E.T.R. entre 20 et 60 % du montant hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

### 3/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CANTINE,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il devient nécessaire de remplacer les portes et fenêtres de la cantine ainsi que de la médiathèque situées dans le même bâtiment dans un souci de rénovation thermique répondant ainsi à la transition écologique pour limiter des gaz à effet de serre et permettant des économies d’énergie.

De ce fait, il y aurait lieu de transmettre une demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité, sollicite de l’État pour :

- ↳ des travaux de rénovation thermique à la cantine et la médiathèque.

Le financement s’établira donc comme suit :

☞ montant total des travaux subventionnables ⇨ 32.688,00 € H.T.

une subvention au titre de la D.E.T.R. entre 20 et 60 % du montant hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

### 4/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE POUR LA RÉNOVATION DE LA CANTINE,

Monsieur le Maire présente le projet de travaux suivant (rénovation énergétique)

- ↳ remplacement des portes et des fenêtres de la cantine et de la médiathèque.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ces travaux et afin de les financer, de solliciter une subvention au titre du « Plan de Relance » à hauteur de 80 % sachant que le montant des travaux est estimé à 32.688,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ⇒ Valide les travaux de remplacement des portes et fenêtres de la cantine et de la médiathèque pour un montant de 32.688,00 H.T.,
- ⇒ Sollicite, pour ces travaux, une subvention au titre du Plan de Relance à hauteur de 80 %, soit 26.150,40 €,
- ⇒ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- ⇒ Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

#### **5/ TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'ABATTAGE SUR LE SITE NATUREL DE LA CONGE,**

Dans le cadre de la phase 3 des travaux de restauration écologique de l'Espace Naturel de la Conge et conformément au plan de gestion défini par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et afin de préserver la faune et la flore de certaines espèces, il convient d'effectuer des travaux d'abattage et de débardage le long des berges de l'étang, notamment sur les zones dites des crapauds et celles dites des libellules, famille des odonates. Ces lieux, difficiles d'accès, font que ces travaux seront réalisés par traction animale.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise LUCAS FRÉDÉRIC et fait ressortir la proposition suivante :

- ⇒ - 9.000,00 € H.T. soit 10.800,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- vu le devis établi par l'entreprise LUCAS FRÉDÉRIC pour un montant de 9.000,00 € H.T. soit 10.800,00 € T.T.C. ;
- d'affecter cette dépense à la section d'investissement {opération 202003 – article 2128}.

#### **6/ QUESTIONS DIVERSES**

Suite la distribution du colis des Anciens, des lettres de remerciements ont été adressés à la Mairie de la part de Mesdames BELLIER, BARRACHINA et BORNICHE.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal quant à l'installation de plusieurs défibrillateurs dans la commune comme la Loi l'impose maintenant. Ce point sera présenté prochainement sachant que Monsieur MAGNIER a déjà consulté plusieurs sociétés concernant ce dossier.

Monsieur JULLIARD indique avoir reçu une demande d'un parent d'élèves concernant la modification éventuelle de l'horaire de la garderie du matin pour une ouverture à 6h45. Le Conseil Municipal, après débat, décide de réaliser un sondage auprès de tous les parents d'élèves. Une décision sera prise en fonction du résultat de ce sondage.

Monsieur DABLIN demande si une réponse a été reçue de la CARCT suite au vœu présenté lors du dernier Conseil Municipal du 09/12/2020 relatif au changement de jour de ramassage des ordures ménagères. Monsieur MAGNIER informe qu'aucune réponse n'a été reçue ce qui interroge sur la prise en compte des problèmes par la CARCT.

Monsieur le Maire informe que le service technique de la commune a procédé, de nouveau, à l'enlèvement des encombrants situés Résidence des Aulnes qui est en constante dégradation du fait de l'incivilité de la population.

***MONSIEUR LE MAIRE CLÔT LES DÉBATS, REMERCIE LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LÈVE LA SÉANCE À 20 H 00.***

ÉTAMPES-SUR-MARNE, le 14 Janvier 2021

Le Maire,

  
Jean-Luc MISMENLIER